

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉLAT

L'an deux mille vingt-deux, le 17 septembre, à 9 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de seize, en session ordinaire, sous
la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la
convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 9
septembre 2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 16
Votants : 24

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..
PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..
Mmes DELERIS..FAUCHARD..BERRUER..Mr LACAUX..Mme
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme CLEMENSAT.

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Date de l'affichage de la
convocation :

9 septembre 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr
MALBET à Mme LESCURAT, Mme COULANGEON à Mme
FAUCHARD, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LUQUET à Mr
PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mr RICHOUX à Mr
LIMOGES, Mr DEQUAIRE à Mme CLEMENSAT.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

23 septembre 2022



Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2022 est approuvé.



OBJET : Demande de
subvention exceptionnelle
Pétanque domélatoise
(organisation triplettes) et
déblocage crédits
réservés Club des chiffres
et des lettres (10^{ème}
tournoi national), brocante
Sport mécanique
domélatois, course
UCDM.

Madame le maire informe l'assemblée de la demande de soutien
financier exceptionnel déposée par l'association « La pétanque
domélatoise » pour faire face aux frais engagés par le club pour la
participation de deux triplettes au championnat de France à Bergerac en
juin dernier.

Par ailleurs, il est rappelé à l'assemblée sa délibération du 9 avril 2022
relative au vote des subventions allouées aux associations et sa décision
de réserver les crédits nécessaires à l'octroi d'une subvention aux
associations ci-dessous pour :

- Club des chiffres et des lettres : organisation du 10^{ème} tournoi
national,
- Sport mécanique domélatois : organisation d'une brocante,
- UCDM (course du 28/05/2022).

220917-05

Considérant ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- De décider l'attribution des subventions complémentaires suivantes :
- | | |
|---|-------|
| Association « La pétanque domélatoise » | 300 € |
| Club des chiffres et des lettres | 800 € |
| Sport mécanique domélatois | 410 € |
| UCDM | 400 € |



- D'autoriser Mme le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité (madame Sylvie Berruer ne prenant pas part au vote pour le club des chiffres et des lettres,

FAIT siennes la proposition de madame le maire ci-dessus exposée et l'**AUTORISE** à procéder au versement des dites subventions.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.